

DELIBERATION CAc001-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le livre VII du code de l'éducation

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 13 Septembre 2019

Objet de la délibération Procès-verbal du Conseil académique du 15 novembre 2018

Le conseil académique réuni le 24 Septembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil académique du 15 novembre 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

Fait à Angers, le 24 Septembre 2019

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **3 octobre 2019**

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **02 février 2009**



Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
15 novembre 2018

*Soumis au vote du Conseil
académique du*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 15 novembre 2018 à 10h50 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. SIMONEAU.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Excusé
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Présente
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Présent
ANGOT Christophe	Excusé
ARAB Chadia	Excusée
AUGERERAUD Laëtitia	Présente
BARBE Valérie	Excusée, donne procuration à Philippe ALLAIN
BARBEAU Estelle (Suppléant : DOUESNEAU Guéwen)	Présente
BENETEAU Éric	Présent
BENOIT Jean-Pierre	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
BERNIER Monique	Présente
BIENVENU Roselyne (suppléant : JEANNETEAU Paul)	Absente
BIORET Pierre (Suppléante : HAMEL Justine)	Présent
BLAKE Laura	Présente
BOUCHERON Sonia	Excusée
BOURHIS Louis-Charles (Suppléante : JOUANNEAU Sarah)	Absent
CAILLEAU Thierry	Excusé, donne procuration à Christophe DANIEL
CANEVET David	Excusé
CHAUVIN Paul (Suppléant : PAPIN Clément)	Absent
CHUREAU Véronique	Excusée
CLERE Nicolas	Absent
COIFFARD Clémence (Suppléant : BOUTAIN Dénali)	Absente
COUVÉ Marine	Excusée
DANIEL Christophe	Présent
DELALEU Frédéric	Excusé
DENECHERE Yves	Excusé, donne procuration à Philippe ALLAIN
EMOND Hervé	Présent
FLEURANT Cyril	Présent
FOUCHER Fabrice	Excusé, donne procuration à Nathalie LEDUC- LEBRETON

FOUCHET Florian	Excusé
GAUMER Nathalie	Présente
GAUTIER Julien (Suppléante : LEGEAI Laëtitia)	Absent
GAY-BOISSON Catherine	Excusée
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GUICHETEAU Marie-Laure (Suppléant : JARROSSAY Renaud)	Absente
HARZALLAH Mély (Suppléant : BOUT Victor)	Présente
HELESBEUX Jean-Jacques	Absent
INGREMEAU Françoise	Présente
INGUSCIO Gabrielle	Excusée
JUSSIEN Christelle	Excusée, donne procuration à Frédéric SAUBION
LACROIX Florence (Suppléante : CHAUVIGNE Céline)	Excusée, donne procuration à Éric PIERRE
LAHEURTE Cyrille	Excusé
LAMBERT Axel (Suppléant : HAINSELIN Lucas)	Excusé
LANDES Claudine	Présente
LE TERTRE Antoine (Suppléant : COUTURIER Éric)	Absent
LEDUC-LEBRETON Nathalie	Présente
LEGOHEREL Patrick	Excusé
LEMAIRE Félicien	Absent
LEMENAND Thierry	Excusé, donne procuration à Nathalie GAUMER
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Absent
LIBOUBAN Hélène	Excusée, donne procuration à Hélène TRICOIRE-LEIGNEL
MATHIEU Elisabeth	Excusée, donne procuration à Philippe SIMONEAU
MEATCHI Sourou (Suppléante : LAVIRON MARGAUX)	Excusé, donne procuration à Pierre BIORET
MERCIER Félix (Suppléant : LE FOLL Aurélien)	Excusé, donne procuration à Mély HARZALLAH
MOISY Laurence	Présente
NGUYEN PHUONH Linh (Suppléante : GAUDIN Mathilde)	Absente
NIVELEAU Agathe (Suppléante : MOISON Joanne)	Absente
PELOILLE Manuelle	Excusée, donne procuration à Sabine MALLET
PENGAM Sozic (Suppléant : MÉZIÈRE Simon)	Excusée, donne procuration à Laura BLAKE
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Présente
PIERRE Éric	Présent
PROCACCIO Vincent	Absent

RAUD—LEGER Léna (Suppléant : HELLIO Julien)	Absente
RICHOMME Pascal	Présent
ROBERT Adrian (Suppléant : MDELAVERNHE Florian)	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusée
RULENCE David	Présent
SALLE Marc	Excusé
SAUBION Frédéric	Présent
SEJOURNE Bruno	Excusé, donne procuration à Christophe DANIEL
TAIBI Aude Nuscia	Excusée, donne procuration à Pascal RICHOMME
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Absent
VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila	Excusée, donne procuration à Frédéric SAUBION
YVARD Jean-Michel	Absent

Membres à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

Membres présents invités par le Président :

LE GALL Didier, Vice-président du conseil d'administration

HOCQUET Anne-Sophie, Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale

BOISSON Didier, chef de projet Thélème

BOUVIER Lydie, Directrice de l'IUT

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1 Projet de création d'un Institut d'Administration des Entreprises (IAE)	1
2. Procès-verbal du CAc.....	2
2.1 Procès-verbal du Conseil Académique du 19 septembre 2018	2
3. Ressources Humaines.....	2
3.1 Schéma pluriannuel du handicap	2
4. Affaires générales et statutaires	3
4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres : 2 représentantes suppléantes des usagers	3
5. Enseignement et Vie étudiante.....	3
5.1 Projet Thélème	3

M. SIMONEAU ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 10H50 et annonce l'absence du Président. A l'ouverture de la séance du 15 novembre 2018, 44 membres sont présents ou représentés (80 membres en exercice, 27 membres présents, 17 procurations). Un membre à titre consultatif est présent ainsi que 4 membres invités.

1. Informations

1.1 Projet de création d'un Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

M. LE GALL présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. LE GALL explique que le projet de création d'un IAE est ancien. S'il n'a pas pu voir le jour au cours des dernières années, la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion s'est prononcée en faveur de ce projet lors de son conseil de gestion du 14 juin 2018.

M. LE GALL ajoute que suite à ce vote favorable, l'Université d'Angers a officiellement manifesté, auprès du réseau, sa volonté de créer un IAE.

M. LE GALL rappelle que l'Université d'Angers souhaite être un acteur significatif dans l'enseignement et la recherche pour le domaine des sciences de gestion.

M. LE GALL indique que cette création fait notamment suite à des demandes d'étudiants inscrits en 3^{ème} année de licence de gestion qui souhaitent optimiser leur chance de s'insérer professionnellement.

M. LE GALL précise que cette création d'IAE vise à accroître la visibilité et la notoriété de l'offre de formations ainsi qu'à fidéliser les étudiants et développer de nouveaux partenariats avec les professionnels.

M. LE GALL ajoute que la création d'un IAE induit la création d'une nouvelle structure administrative, dirigé par un directeur, administré par un conseil d'institut et piloté par un bureau.

M. LE GALL explique que la volonté de l'Université d'Angers est que l'IAE se construise à partir des masters en gestion puisqu'au niveau de la licence la formation est bi-disciplinaire en économie et gestion : organisation intéressante que nous souhaitons conserver.

M. LE GALL présente le processus d'intégration d'un IAE à l'Université d'Angers (cf. diaporama de séance en annexe).

M. GIMEL demande si la création d'un IAE induit la création d'une composante.

M. LE GALL confirme et précise qu'un travail doit donc être réalisé en interne pour savoir quels personnels vont rejoindre administrativement l'IAE.

Mme PEYRAT-GUILLARD demande si le cahier des charges des IAE requiert d'avoir un laboratoire de recherche propre à l'IAE.

M. SIMONEAU répond par la négative, un laboratoire peut être rattaché à plusieurs entités.

M. BERNIER indique qu'il existe, par exemple, des IAE à Nantes et à Tours, elle demande quelle sera la spécificité de l'IAE d'Angers.

M. LE GALL répond qu'in fine, seul le réseau IAE prendra une décision relative à la création. En revanche, le souhait est de ne pas entrer en concurrence directe avec les IAE géographiquement proches.

M. GIMEL demande si la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion sera rebaptisée à la suite de l'intégration au sein de l'IAE, des formations en gestion.

M. LE GALL répond qu'une discussion sera à construire sur ce sujet et rappelle que seuls les masters de gestion sont concernés par la création d'un IAE.

2. Procès-verbal du CAC

2.1 Procès-verbal du Conseil Académique du 19 septembre 2018

Le procès-verbal du Conseil Académique du 19 septembre 2018 est approuvé.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 39 voix pour et 5 abstentions.

3. Ressources Humaines

3.1 Schéma pluriannuel du handicap

Mme HOCQUET présente le bilan à mi-parcours du schéma pluriannuel du handicap 2016-2020 (cf. diaporama de séance en annexe).

M. AMIARD indique qu'en termes d'accessibilité numérique, depuis 2011 les interfaces web sont systématiquement rendues accessibles aux personnes en situation de handicap. Ce critère est intégré au cahier des charges lors de chaque lancement de marché.

M. AMIARD ajoute qu'en 2019, la plateforme Moodle sera rendue accessible à son tour.

Mme HOCQUET ajoute que l'Université d'Angers accueille de plus en plus d'étudiants en situation de handicap. De fait, les premiers enfants qui ont eu, de droit, l'accès à un enseignement en intégration au sein des écoles ordinaires (suite à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) débutent désormais leurs études supérieures.

Mme MALLET explique que les aménagements d'études et d'examens préconisés pour certains étudiants en situation de handicap peuvent, parfois, être compliqués à mettre en œuvre. Si tel est le cas, il ne faut pas que les composantes hésitent à en référer à la DEVE, afin de trouver conjointement des solutions à ces situations singulières et complexes.

Mme MOISY explique que certaines formations n'ont pas le terme "handicap" dans leur intitulé et traitent néanmoins du sujet, comme par exemple, le Master mention Tourisme proposé par l'UFR ESTHUA Tourisme et Loisirs. En effet, dans le cadre de ces études, certains étudiants travaillent sur la problématique du handicap lors des loisirs.

Mme HOCQUET répond qu'il est nécessaire que les composantes fassent remonter ces informations.

M. AMIARD indique qu'il est important d'avoir un retour, par les personnes en situation de handicap, sur les actions mises en œuvre pour favoriser l'accessibilité des infrastructures.

Le bilan du schéma pluriannuel du handicap est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres : 2 représentantes suppléantes des usagers

M. LE GALL rappelle qu'il est très important que la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers soit complète, puisque la formation de jugement ne peut se tenir que si le quorum est atteint.

Seules Mme PENGAM et Mme BARBEAU sont candidates.

Il est procédé à l'élection :

Section disciplinaire à l'égard des usagers		
Collège 4° : Usagers (2 sièges de suppléantes à pouvoir)	PENGAM Soizic	Unanimité avec 7 voix pour
	BARBEAU Estelle	Unanimité avec 7 voix pour

5. Enseignement et Vie étudiante

5.1 Projet Thélème

Mme MALLET explique être à l'initiative d'un point d'étape sur le projet Thélème en Conseil académique plénier afin que les membres soient informés de l'avancée du projet.

M. BOISSON présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

M. LERICHE explique avoir participé à plusieurs groupes de travail concernant la mise en place du séquençage. Une communication au sein de la Faculté des Sciences a permis de faire un appel aux volontaires pour travailler sur cette thématique. Le souhait est qu'un cadrage soit posé d'ici l'été 2019, de façon à mener une réflexion sur les programmes et les enseignements au cours de l'année universitaire suivante. Durant l'année universitaire 2020/2021, la volonté sera de mettre au point les contenus des enseignements, en partenariat avec le Lab'UA.

M. DANIEL précise avoir suivi le même processus au sein de la Faculté de Droit, Economie, Gestion et souligne la qualité du travail réalisé par les référents du "projet Thélème".

M. BOISSON, porte parole de M. FLEURANT, indique que, depuis septembre, au sein de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, les groupes de travail se réunissent régulièrement. M. BOISSON ajoute que tous les départements sont représentés lors de ces échanges, à travers les enseignants et enseignants chercheurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SIMONEAU lève la séance à 12H10 et remercie les membres pour leur participation.

Le Président de
l'Université d'Angers,
Christian ROBLEDO

Le Vice-président du Conseil d'administration,
Didier LE GALL

Le Vice-président de la recherche
Philippe SIMONEAU

**Le Vice-président de la formation et de
la vie universitaire**
Sabine MALLET

Le Directeur général des services
de l'université d'Angers
Olivier HUISMAN

6. ANNEXE : diaporama de la séance du 15 novembre 2018

Conseil Académique plénier

15 novembre 2018

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal du CAc
3. Ressources Humaines
4. Affaires générales et statutaires
5. Enseignement et Vie étudiante

1. Informations

1.1 Projet de création d'un IAE à l'UA

1.1. Projet de création d'un IAE à l'UA

- Projet du département Gestion de la Faculté DEG, validé en conseil de la composante le 14 juin 2018.
- En déposant officiellement sa candidature auprès du réseau IAE France, l'Université d'Angers entend affirmer sa volonté d'être un acteur majeur de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des Sciences de Gestion. Elle partage avec le réseau IAE France l'objectif de « permettre à chacun de valoriser son potentiel et d'accéder dans des conditions optimales au marché du travail ».
- Sur le plan de l'organisation générale, la **gouvernance** envisagée pour l'IAE est la suivante :
 - L'IAE Angers est administré par un Conseil d'Institut.
 - L'institut est dirigé par un·e directeur·rice
 - Le pilotage de l'IAE Angers est assuré par un bureau composé du·de la directeur·rice, du·de la directeur·rice adjoint·e, du·de la directeur·rice des services de la composante ainsi que des responsables des mentions de master.
- L'offre de formation concernée est constituée de **six mentions de master (avec 10 parcours)** qui accueillent chaque année entre 400 et 450 étudiants

Processus d'intégration

- **Etape 1 : Lettre au Président**

Envoi d'un courrier par lettre recommandée/email à l'attention du Président d'IAE FRANCE exprimant le souhait de candidature. Fait le 27 septembre 2018

- **Etape 2 : Décision du Bureau IAE FRANCE sur l'éligibilité de la candidature (+1 mois)**

Les membres du bureau du Réseau IAE FRANCE prennent décision quant à la recevabilité et la poursuite du processus de candidature. Fait le 2 octobre 2018

- **Etape 3 : Nomination des Rapporteurs**

chargés d'étudier la candidature et d'émettre des recommandations au candidat et aux membres de l'Association. (Madame Patricia Coutelle-Brillet, vice-présidente du réseau et directrice de l'IAE de Tours et Monsieur Nicolas Antheaume, directeur de l'IAE de Nantes.) Fait le 8 octobre

- **Etape 4 : Rédaction et transmission du Dossier de Candidature (+3 mois) Date limite 30/01/2019**

L'établissement candidat devra élaborer un rapport. Il le soumettra aux membres du bureau et aux deux rapporteurs nommés.

- **Etape 5 : Audit des rapporteurs (+4 mois) : 5 Février**

Suite à la remise du rapport, une visite au sein des locaux du candidat devra être organisée à son initiative. A cette visite seront conviées les deux rapporteurs ainsi qu'un membre du bureau IAE FRANCE.

Processus d'intégration

- **Etape 6 : Rédaction du rapport de visite (+5 mois) 1ère quinzaine de mars**

A l'issue de la visite, les deux rapporteurs disposeront d'un délai d'un mois pour rédiger chacun leur compte--rendu et le soumettre au Bureau et demander au candidat des informations complémentaires par rapport au dossier initial le cas échéant.

- **Etape 7 : Convocation à une AGE (+5 mois) 15 mars 2019**

Les membres du Réseau IAE FRANCE recevront 15 jours avant la date de la réunion, une convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire dans le cadre d'une demande d'adhésion. A cet effet, il sera communiqué aux membres les pièces suivantes : le dossier de candidature de l'établissement candidat, la fiche de synthèse et le rapport de visite des deux rapporteurs.

- **Etape 8 : Audition lors de l'AGE (+6 mois) AGE prévue le 3 avril 2019**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'établissement candidat aura l'occasion de présenter oralement ses motivations à son adhésion au Réseau IAE FRANCE et les rapporteurs feront part de leurs recommandations. Le vote aura lieu à l'issue en l'absence du candidat.

- **Etape 9 : Envoi de la décision (+6 mois)**

La décision sera envoyée par email à l'issue du vote ainsi que par lettre recommandée.

Processus d'intégration

- Sur toute la durée du processus a été mis en place un groupe de suivi, piloté par Didier Le Gall et composé de :
 - Sabine Mallet et Philippe Simoneau
 - Deux représentants de la composante (dont le directeur) et deux représentants du projet (dont le porteur du projet).
 - Le DGS ou la DGA pourra être en appui de ce groupe de suivi.
- La mission de ce groupe :
 - faire en sorte que les différentes parties prenantes partagent les informations de manière concomitante sur l'avancement du dossier et le cas échéant préparer des arbitrages.
- Calendrier : a minima une réunion toutes les 3 semaines.

- Les Conseils plénières auront à se prononcer sur le projet au cours du premier trimestre 2019

2. Approbation du procès-verbal du CAc

2.1 Procès-verbal du CAc plénier du 19 septembre 2018 - **VOTE**

3. Ressources Humaines

3.1 Schéma pluriannuel du handicap – VOTE

3.1 Schéma pluriannuel du handicap

Présentation par Mme HOCQUET, Vice-présidente égalité, ressources humaines et politique sociale,

POUR VOTE

Suivi du Schéma directeur pluriannuel du handicap 2016-2020

Bilan à mi parcours

Présentation au CAC du 15 novembre 2018

AXE 1 : Consolider les dispositifs d'accueil des étudiants

Objectifs de progression inscrits dans le schéma :

- Travailler sur l'ensemble du cursus : du lycée au doctorat
- Améliorer la communication envers les établissements scolaires
- Renforcer les relations quotidiennes entre les différents services au bénéfice du parcours de l'étudiant, dans toutes ses dimensions, afin de vérifier que l'étudiant handicapé n'est pas limité dans son choix de services étudiants proposés par l'UA.
- Informer, former les acteurs en proximité pour mieux prendre en compte la situation des étudiants et leur donner les mêmes chances de réussite.

AXE 1 : Consolider les dispositifs d'accueil des étudiants

Réalisations depuis l'adoption du schéma :

- Participation en janvier à la réunion au rectorat à Nantes, présence d'acteurs du secondaire et du supérieur intervenant dans le champ du handicap.
- Portes ouvertes de février : Julie BESSON (AS, référente Relais Handi 3A) + Céline Maudet Rioual (IDE) + les étudiants relais santé
 - Via le site internet de l'UA, des familles, des professionnels du secondaire (les enseignants référents) prennent contact avec Julie BESSON (AS, référente relais handicap).
- Organisation en mai des visites des résidences et cités U avec Mme Anne Bosse (AS au CROUS). En fonction des besoins et du nombre d'étudiants repérés, l'action sera reconduite en 2019 avec peut-être deux groupes. L'objectif est le forçage logement.
- En septembre et octobre: présentation du relais handicap aux étudiants relais santé et aux étudiants ambassadeurs.
- Instruction d'un dossier auprès de la MDA avec le concours d'un médecin du SUMPPS pour un étudiant doctorant.
- Partenariat entre le Crédit Mutuel et le SUIO-IP (Magalie ANTHOINE, référente pour l'IP des étudiants en situation de handicap)

8 000 euros supplémentaires pour l'accompagnement des étudiants accordés par le Ministère cette année. Ce qui porte le total de l'aide à 50 000 euros.

Axe 2: augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

Objectifs de progression inscrits dans le schéma

- L'information : Difficulté à agréger les formations et les recherches portant sur la thématique.
- La lisibilité globale de cette offre de formation et de notre potentiel de recherche, y compris avec des doctorants en situation de handicap, doit être optimisée.

Axe 2: augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

Réalisations depuis l'adoption du schéma

- 2017/2018 :
 - LP Coordination handicap et vieillissement de l'UA, projet tuteuré « le handicap à l'UA, diagnostic »
 - Mémoire de fin d'étude de deux orthophonistes de l'école de Tours.
- 2018-2019 :
 - Poursuite de la collaboration avec la LP CHV pour un nouveau projet tuteuré
 - Regret : pas d'E2O dans ce domaine

AXE 3 : DÉVELOPPER LES POLITIQUES RESSOURCES HUMAINES EN DIRECTION DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Objectifs de progression inscrits dans le schéma:

- Notre taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste trop faible au regard de l'obligation des 6%.
- Le recrutement de personnels en situation de handicap est souvent perçu comme une contrainte et n'est pas, de fait, intégré dans la réflexion sur le profil de poste.
- Il est souvent limité aux recrutements sur concours.
- Connaissance partielle des notions, des acteurs et des leviers dans la politique RH.

Besoins de :

- Former les responsables aux enjeux managériaux liés au handicap (aménagement de poste, accueil et intégrations dans une équipe, accompagnement à la démarche RQTH, éléments de langage et de compréhension)
- Construire des fiches de postes et aménagements des postes de travail en adéquation avec les besoins du service et en fonction du handicap.
- Sensibiliser à effectuer davantage de recrutement d'enseignants et d'enseignants chercheurs (responsables de formations), grâce aux dispositifs en vigueur depuis le 1er septembre 2014.

AXE 3 : DÉVELOPPER LES POLITIQUES RESSOURCES HUMAINES EN DIRECTION DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Réalisations depuis l'adoption du schéma

- 43 Bénéficiaires de l'obligation d'emploi déclarés en 2018 (présents au 1/1/2017), taux d'emploi légal 2,72 %
- 34 Bénéficiaires de l'obligation d'emploi déclarés en 2017 (présents au 1/1/2016), taux d'emploi légal : 2,35%
- 2 recrutements BIATSS BOE en juin 2018, 2 en 2017 (3 ouverts mais 1 infructueux).
- Aucun recrutement enseignant BOE à ce jour à l'UA .

Mais de nombreuses actions relevant de l'Axe 5 sur l'information et la sensibilisation

AXE 4 : DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR L'ÉTABLISSEMENT

Objectifs liés au schéma

- L'ADAP porte sur la période 2015 à 2022, pour un montant total de 2 059 000 euros financé pour partie sur fonds propres et pour partie par le Ministère.
- Le site internet de l'Université d'Angers est accessible selon la norme « AccessiWeb ». La marge de progression est sur l'importance de sensibiliser les contributeurs du site au format à retenir pour mettre en ligne les documents.

AXE 4 : DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES OFFERTS PAR L'ÉTABLISSEMENT

Réalisations depuis l'adoption du schéma :

- Mise en place d'une borne interactive en sciences au RdC du bâtiment K pour guider les personnes malvoyantes et malentendantes dans ce bâtiment qui ne dispose pas d'accueil au RdC.
- Mise en place d'ascenseurs parlants en réponse à la norme.
- Le CPER de la faculté LLSH prendra en compte la problématique handicap et les travaux de mise en conformité ne rentreront pas dans l'ADAP.
- L'ADAP se termine en 2022 mais tout ne pourra pas être fait. Un bilan des travaux réalisés a été envoyé à la préfecture avec une demande de révision du calendrier pour ce qui reste à réaliser.
- La priorité est donnée aux bâtiments qui reçoivent le plus grand nombre de personnes (usagers et personnels) : les BU, la DCI, le SUAPS.
- Le premier dossier « travaux » sera travaillé durant l'été pour les sites précités, appels d'offres à l'automne pour des travaux courant 2019.
- Les projets annexes portés par les composantes peuvent être intégrés à ce qui est demandé dans l'ADAP
- Travail avec la communication sur la signalétique dans le cadre de la marque UA

AXE 5 : SENSIBILISER, FORMER A LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Objectifs de progression prévus par le schéma

- Sensibiliser à la RQTH particulièrement les personnels enseignants
- Poursuivre des actions au plus près des personnels et des équipes pédagogiques
- Poursuivre l'effort de formation des personnels à la prise en charge des handicaps pour lutter contre les stéréotypes
- Développer les relations entre le Sumpps et la référente handicap
- Développer les accompagnements individuels et spécifiques

AXE 5 : SENSIBILISER, FORMER A LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Réalisations depuis l'adoption du schéma

- de manière transversale, intervention dans les conseils de gestion pour présenter le schéma directeur du handicap
- dépliant « Handicap tous concernés » distribué dans tous les bulletins de salaire en mai 2017
- formation de deux jours "sensibiliser au handicap pour mieux l'intégrer dans la fonction publique" 1 session en février 2017 , 1 session en juin 2018, d'autres à venir chaque année
- une formation spécifique pour les agents d'accueil fin novembre 2018 portant sur l'accueil des personnes handicapées.
- une intervention de la correspondante handicap dans la réunion annuelle des assistants de prévention pour relayer l'information et créer un relais dans les unités de travail et être au plus près des travailleurs handicapés
- un courriel du Président et de la VP à destination de tous les personnels pour inciter les personnes qui ont des difficultés de santé à se faire connaître pour mettre en place des aides.

AXE 5 : SENSIBILISER, FORMER A LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

A venir :

Différentes interventions durant la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (du 19 au 23 novembre)

- intervention en réunion mixte des directeurs de service
- spectacle d'un humoriste sur la thématique du handicap
- interventions dans les services sous forme de Quizz pour mesurer les représentations des personnes sur le handicap et susciter les échanges

4. Affaires générales et statutaires

4.2 Section disciplinaire des usagers – Election des membres : 2 représentantes suppléantes des usagers

4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres

L'article L.712-6-2 du code de l'éducation, modifié par l'article 53 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que : « Le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers est exercé en premier ressort par le conseil académique de l'établissement constitué en section disciplinaire ».

4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres

- Les membres des sections disciplinaires sont élus au sein du conseil académique par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent.
- Chacun des collèges est composé à parité d'hommes et de femmes. A cet effet, la moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes.
- L'élection des membres au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres

Collège 4 : **Election de 2 représentantes suppléantes des usagers**

Condition : seules les représentantes titulaires des usagers au Conseil Académique plénier peuvent candidater.

Sont éligibles :

Femmes :

NIVELEAU Agathe

GUICHETEAU Marie-Laure

BARBEAU Estelle

COUVÉ Marine

RAUD--LEGER Léna

PENGAM Soizic

4.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers - Election des membres

Collège 4 : 2 usagers suppléantes

Election de 2 représentantes suppléantes des usagers :

Candidatent :

- Estelle BARBEAU, élue CFVU
- Soizic PENGAM, élue CFVU

5. Enseignement et Vie étudiante

5.1 Projet Thélème- information

5.1 Projet Thélème

Présentation par M. BOISSON, Chef de projet Thélème

POUR INFORMATION

Les recrutements

UA

Gaël Aubineau, chargé d'études statistiques (DPE)

Yann Depauw, ingénieur informaticien chargé de la modernisation du SI scolarité (DDN)

Stéphanie Etienne, chargée de l'évaluation du programme (DPE)

Alexis Gartion, ingénieur pédagogique en DEG (LAB'UA)

Véronique Hok, assistante de gestion financière (LLSH)

Ophélie Leboucher, modélisation, assistance et formation (DEVE)

Abdel Mouraimi, chargé de gestion financière (DAF)

3 contractuels LRU à 192 heures et **2** à 384 heures (DEG-LLSH-SCIENCES)

LMU

Amandine Guillin, chargée de mission compétences Action 4

Amandine Maurice, assistante chargée de la pédagogie et de l'accompagnement des tuteurs et étudiants

Juline Messenger, chargée d'aide à la gestion de projet Action 1 et 2

Yasmine Rezvani, conseillère orientation

Olivier Rolland, chargé de l'Action 5

Les recrutements en cours

Il est prévu de recruter, pour une prise de fonction en janvier :

- **un.e conseiller-ère d'orientation (SUIO-IP)**
- **une personne chargée d'assister les actions 1 et 2 (SUIO-IP)**
- **un.e concepteur/trice multimédia (LAB'UA)**

Aucun recrutement n'est prévu pour cette année, à l'université du Mans.

Action 1 – Point d'étape

18 étudiants inscrits à l'E20 '*Devenir tuteur Orientation dans les lycées partenaires du programme Thélème*'. A commencé le 8 octobre. Les premières missions d'observation, dans le cadre de l'UE, auront lieu dans les lycées à partir du 5 novembre.

Une douzaine d'étudiants sous contrat rémunéré vont intervenir dans les 6 lycées partenaires.

Les actions de tutorat débuteront le 5 novembre

Réflexion engagée autour des modules Découverte des licences.

Action 2 – Point d'étape

La réflexion sur le tutorat de renforcement s'appuie sur l'expérience du dispositif DARE et celle des parcours adaptés qui proposent aux étudiants en *OUI*, si un tutorat par les pairs, coordonné par des assistantes pédagogiques.

Réunion avec les trois référents Thélème le 20 novembre sur les autres dimensions du tutorat (consolidation et perfectionnement).

Réunion de travail le 24 septembre avec Emmanuelle Geslin sur le tutorat de perfectionnement et le rôle des doctorants.

Elaboration d'un guide et d'une charte du tutorat.

Action 3 – Point d'étape

A l'échelle de chaque mention de licence :

- séquencer les enseignements en périodes de six semaines
- construire une première période
- trouver un modèle concernant les conditions et les modalités de l'évaluation

La poursuite d'études en Master est également un sujet central.

L'organisation de la réflexion:

- en Sciences
- en DEG
- en LLSH

Action 4 – Point d'étape

Rencontre avec les équipes pédagogiques autour des référentiels de compétences en licence.

En lien avec les services informatiques, veille sur les e-portfolios.

Réflexion sur les modalités d'évaluation.

Action 5 – Point d'étape

Réflexion sur les usages du numérique.

Travail relatif à la valorisation des heures numérisées qui aboutira à la rédaction d'une charte des usages du numérique.

Le sujet relatif à la formation tout au long de la vie n'a pas encore été abordé.

En transverse

Une réflexion plus globale, à l'échelle des établissements, est conduite sur la reconnaissance et la valorisation de l'engagement étudiant.

Elle aboutira, dans le cadre de Thélème, à une charte de l'engagement.

Evaluation du programme Thélème

Stéphanie Etienne, responsable de cette action, a pris ses fonctions le 8 octobre.

Elle est accompagnée de Gaël Aubineau, chargé d'études statistiques.

Intégrés à l'équipe de Dominique Baupin, à la Direction du pilotage et de l'évaluation.

Les indicateurs communs aux NCU ont fait l'objet de questions adressées à l'ANR.

Budget global détaillé du projet

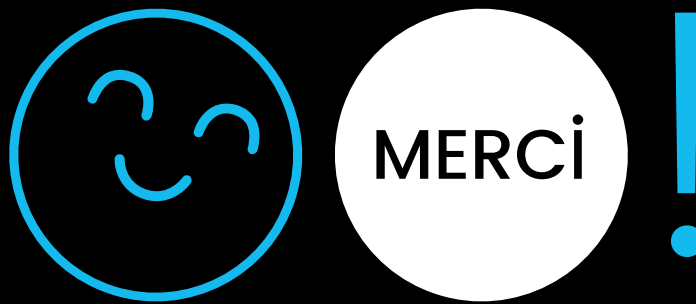
Description	Montant total	Part aidée	Apport
Personnels	20 433 001,00	11 060 406,00	9 372 595,00
Equipements	286 080,00	286 080,00	
Fonctionnement	2 169 920,00	959 069,00	1 210 851,00
Frais de gestion et de structure	984 444,00	984 444,00	
Totaux	23 873 445,00	13 290 000,00	10 583 446,00

Budget par entité

	Coût total	dont personnels	part aidée	Apport	Taux
Part UA	13 777 178,00	11 988 734,00	7 566 001,00	6 211 178,00	58%
Part LUM	10 096 267,00	8 444 267,00	5 723 999,00	4 372 268,00	42%
Total	3 873 4452,00	20 433 001,00	13 290 000,00	10 583 446,00	100%

Budget détaillé UA

Description	Montant total	Part aidée	Apport
Personnels	11 988 734,00	6 360 076,00	5 628 658,00
Equipements	143 040,00	143 040,00	
Fonctionnement	1 084 960,00	502 440,00	582 520,00
Frais de gestion et de structure	560 444,00	560 444,00	
Totaux	13 777 178,00	7 566 000,00	6 211 178,00



univ-angers.fr



AGILITATEURS
université
angers